

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 19 JUIN 2017

Délibération n° 05.17.068

Objet : V052017035 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la sécurisation des quais bas Rive gauche.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

EMET LE VŒU SUIVANT

Destiné à Madame la Maire de Paris,

- Considérant la très forte fréquentation des quais bas rive gauche du pont d'Austerlitz jusqu'au pont St Michel, notamment durant la période estivale ;
- Considérant la présence en soirée de très nombreux groupes de musiciens, danseurs, générant des attroupements conséquents ;
- Considérant l'absence de dispositifs de contrôle des accès aux quais bas rive gauche ;
- Considérant le risque terroriste élevé aujourd'hui en France et particulièrement à Paris ;
- Considérant les derniers attentats visant des événements ou rassemblements festifs ;

Le Conseil du 5e arrondissement émet le vœu que :

- le Préfet de Police interdise la circulation des véhicules sur les quais bas rive gauche du Pont d'Austerlitz jusqu'au pont St Michel, hormis riverains, services et secours ;
- la Maire de Paris mette en place des dispositifs d'accès sécurisés aux quais bas dans un délai rapide.

À l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.